

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 23 MARS 2009**

L'an deux mil neuf et le vingt trois mars à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Annie DHELIN, Serge WATTEEUW, Philippe ALLAERT, Olivier DELEVOYE, Franck SARRE, Sandra AUDRAN, Thierry HERMAN, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Jean-Marie PETIT, Jean-Pierre DELEVOYE.

ABSENTS : Laurence LEFEBVRE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 15 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 14 membres

DATE DE CONVOCATION : 10 mars 2009

DATE AFFICHAGE : 10 mars 2009

SECRÉTAIRE : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire annonce à l'assemblée la démission de Laurence LEFEBVRE pour raisons personnelles.

De plus, il annonce le décès d'Édouard WARTEL, évoque son passé d'adjoint au sein de la commune, il rappelle son implication dans la vie associative puisqu'il a été successivement président de l'Amicale Laïque, du Football et plus récemment du Club des Aînés. Il demande une minute de silence en sa mémoire.

Le compte rendu de la réunion du 4 février 2009 est approuvé à l'unanimité,

1°) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008 :

Marie DELEVOYE, secrétaire de mairie présente le compte Administratif 2008.

Après lecture des comptes, celui-ci fait ressortir un excédent de fonctionnement de 256.304,72 €, un excédent d'investissement de 296.132,03 € et un reste à réaliser de 19.249,58 € pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, (M. le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le Compte Administratif 2008 faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 256.304,72 € et un excédent d'investissement de 296.132,03 € et un reste à réaliser de 19.249,58 €.

En ce qui concerne les résultats portés au compte de gestion, le déficit d'investissement 2007, du au reliquat de la place et aux restes à réaliser, a été affecté à l'investissement au cours de l'exercice 2008 pour un montant de 573.391,49 €.

Le résultat de l'exercice 2008 fait globalement ressortir un excédent de fonctionnement de 256304,72 € et un excédent d'investissement de 296132,03 €.

En tenant compte de l'excédent de fonctionnement et en apurant le besoin d'investissement, l'exercice 2008 du compte de gestion fait ressortir un résultat de clôture de 418.237,28 €, ce qui met en évidence une situation saine de la gestion communale.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, approuve le compte de gestion qui met en évidence un excédent de fonctionnement de 134.970,75 € et un excédent d'investissement à hauteur de 283266,53 €, ce qui fait ressortir un résultat cumulé de l'exercice de 418.237,28 € au compte de gestion 2008.

2°) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT :

L'exercice 2008 dégage un excédent en fonctionnement de 283.266,53 € et un excédent d'investissement de 134.970,75 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 134.970,75 € et d'inscrire au 002 « excédent de fonctionnement à reporter » la somme de 283.266,53 € au budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour,
décide l'affectation des résultats de l'exercice 2008 au compte 001 pour 134.970,75 € et au compte 002 pour 283.266,53 €.

3°) VOTE DES TAUX :

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2009 et le commente. Il explique les différents calculs et précise l'incidence de la détermination des recettes attendues pour l'élaboration du budget.

Il précise que la commission Finances, compte tenu des éléments présentés et de la capacité d'investissement actuelle de la commune, ne souhaite pas augmenter les taux et propose au Conseil Municipal de reconduire les taux actuels.

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour

Vote les taux suivants :

Taxe d'habitation : 14%

Taxe sur le foncier bâti : 16,62%

Taxe sur le foncier non bâti : 45,85%.

4°) VOTE DES SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire et la commission de finances propose la répartition suivante :

AFN	160 €
Rythme et Sports	110 €
Club de l'Amitié	770 €
Etoile Amicale Club	400 €
Amicale Laïque	520 €
Médiathèque	700 €
Les Charmilles	275 €
Harmonie l'Avenir	1.400 €
Mutuelle du personnel	152 €
Club de danse BBW	110 €
L'Hirondelle	80 €
Les amis de Paris-Roubaix	150 €
Harmonie subvention exceptionnelle	500 €
Association Parents d'élèves Collège P. Eluard	150 €

Jean-Marie PETIT fait remarquer que l'année dernière, le Conseil Municipal avait souhaité avoir la justification des comptes des associations. Il renouvelle cette demande cette année et souhaite qu'on fasse un courrier aux associations pour présentation des comptes et nombre d'adhérents.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, vote les subventions détaillées ci-dessus ce qui porte le total des subventions à 5.477 €.

5°) BUDGET PRIMITIF 2009 :

Monsieur le Maire présente le budget 2008.

Après une présentation détaillée du budget et divers échanges sur les propositions budgétaires de la commission de Finances, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention, adopte le budget par chapitre sur les bases d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.000.451,53 €. Le virement à la section d'investissement s'élève à 476.014,53 €.

Le budget d'investissement est ensuite débattu et détaillé en recettes et en dépenses. Ce budget d'investissement est équilibré à hauteur de 940.264,34 €.

M. le Maire propose d'organiser une réunion de travail pour définir les priorités en matière d'investissement.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour,
Adopte le budget d'investissement 2009.

6°) FRAIS DE DÉPLACEMENT :

M. le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour les frais de déplacement occasionnés lors de réunions pour les élus et de déplacements professionnels pour les agents territoriaux.

L'agent ou l' élu, amené à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service a droit à indemnisation de ses frais. Un ordre de mission doit être établi avant toute utilisation du véhicule personnel.

Le montant appliqué sera le montant en vigueur des indemnités kilométriques au 1^{er} novembre 2006.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, autorise le remboursement des frais de déplacement des élus et fonctionnaires territoriaux dans les conditions énoncés ci-dessus.

Le Conseil Municipal indique que les sommes seront inscrites au budget principal.

7°) ANNULATION D'UNE LOCATION DE SALLE

M. le Maire présente un dossier d'annulation de salle suite à la présentation d'un certificat médical justifiant la décision d'annulation de la location.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, accepte de rembourser l'acompte versé par Melle Delphine GLORIEUX

8°) NOUVELLES ADHÉSIONS SIDEN-SIAN

M. le Maire présente les demandes d'adhésions au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- HEURINGHEM (62)
- LASNICOURT (02)
- MOLINCHART (02)
- VIVAISE (02)
- WITTES (62)

COMPÉTENCE EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE

- BIACHE-SAINT-VAAST (62)
- CAGNICOURT (62)
- LEURY (02)
- OISY (02)
- VIVAISE (02)

Le Conseil municipal, par 14 voix pour, décide d'accepter l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN pour les compétences souhaitées.

9°) CESSION LOTTIAUX-LEFEBVRE

M. le Maire explique au conseil que lors de la construction de la 1^{ère} phase du groupe scolaire, pour les besoins de l'accessibilité à l'école des Valettes par le chemin, le terrain cadastré section B n° 1566 pour une superficie de 147 m² et appartenant à M. Etienne LEFEBVRE a fait l'objet d'une cession par la commune de Bourghelles. Cette cession a été opérée moyennant la somme de 1 €, la commune prenant à sa charge la construction de la clôture en limite de propriété.

M. le Maire explique qu'il y a lieu d'établir un acte notarié pour cette cession, aucune délibération n'étant prise à ce jour, et demande au conseil de l'autoriser à signer l'acte de cession pour 1 €.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, autorise M. le Maire à mener à terme les démarches nécessaires à la signature de l'acte de cession de la parcelle désignée ci-dessus pour le montant de 1 €.

La séance est levée à 22h40.

La secrétaire de séance

Christelle DESCAMPS

Le Maire

Alain DUTHOIT